



## Séance du lundi 07 novembre 2022

Date de la convocation: 25/10/2022

**Date d'affichage de la convocation : 25/10/2022**

**Membres en exercice**  
: 11

*L'an deux mille vingt-deux et le sept novembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents : 10**

**Présents :** Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

**Votants: 10**

**Pour:**  
10

**Représentés:**

**Secrétaire de**  
**séance:**  
**MASSEY Laurence**

**Excusés:** Sébastien PARDON

**Absents:**

## Objet: REVISION TARIFS LOCATION SALLE DES FETES - DE\_2022\_024

Monsieur le maire présente un récapitulatif des investissements dédiés à la salle des fêtes depuis sa rénovation en 2018 qui s'élève à 20 608€ TTC.

Depuis cette date, les tarifs de location de la salle des fêtes ont été bloqués.

Aujourd'hui, Le cout de l'énergie subit une hausse, aussi, dans ce contexte le maire propose de réviser les tarifs de location.

Il est proposé à l'assemblée de voter les tarifs revalorisés de 10€ par jour, excepté « **le personnel communal, les élus et les habitants de la communes** » dont les tarifs restent inchangés :

Le conseil municipal,  
Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs comme ci-dessous,

Désignation	Tarif location Été Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre.	Tarif location Hiver Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril.
<b>Associations communales :</b> Comité des fêtes Société de chasse Cuma	Gratuit	Gratuit

<b>Personnel communal – Elus et habitants de la commune</b>	A partir de 08 heures jusqu'au lendemain matin 08 heures : 40€ Par journée supplémentaire : 10€	A partir de 08 heures jusqu'au lendemain matin 08 heures : 50€ Par journée supplémentaire : 20€
<b>Associations hors commune :</b>	A partir de 08 heures jusqu'au lendemain matin 08 heures : 70€ Par journée supplémentaire : 30€	A partir de 08 heures jusqu'au lendemain matin 08 heures : 90€ Par journée supplémentaire : 50€
<b>Personne physique ou morale Hors commune :</b>	A partir de 08 heures jusqu'au lendemain matin 08 heures : 110€ Par journée supplémentaire : 60€	A partir de 08 heures jusqu'au lendemain matin 08 heures : 130€ Par journée supplémentaire : 80€
<b>Location privée à but commercial :</b>	A partir de 08 heures jusqu'au lendemain matin 08 heures : 210€ Par journée supplémentaire : 110€	A partir de 08 heures jusqu'au lendemain matin 08 heures : 230€ Par journée supplémentaire : 130€

Ces tarifs sont applicables à compter du 01 décembre 2022 et resteront inchangés jusqu'à une nouvelle délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception en Préfecture  
et Publication le 08/11/2023